

# MONNAIE

# CITOYENNE

# BRUXELLOISE

CONCOURS DE GRAPHISME POUR LES BILLETS &  
VISUELS DE LA MONNAIE LOCALE CITOYENNE 'LA  
ZINNE' (REGION BRUXELLOISE)

**03.09.2018**

**REGLEMENT & CAHIER DES CHARGES**

*Depuis le 21 août 2018, notre monnaie locale complémentaire citoyenne a un nom, la Zinne, , le logo de la monnaie, le graphisme des billets et les visuels des coupures peuvent maintenant être créés ! Pour se développer, la Zinne recherche des talents qui créeront le graphisme et les illustrations des billets à mettre en circulation.*

Mais au fait :

## **Pourquoi créer une monnaie locale et citoyenne ?**

Une monnaie locale complémentaire et citoyenne, c'est un bon de soutien pour une **économie locale, solidaire et respectueuse de l'environnement**. Impossible de spéculer avec une monnaie locale comme la Zinne, c'est une monnaie qui restera sur le territoire de la région Bruxelloise, pour encourager le maraîcher, l'épicier, le boulanger, le coiffeur et les indépendants du coin à développer leurs activités et construire des partenariats locaux. Le projet est porté par des citoyens, qui proposent à tous d'échanger volontairement des euros contre des bons d'une valeur équivalente (1 Zinne = 1 Euro). Ceux-ci sont dépensés exclusivement dans des commerces ou même chez des partenaires non-commerciaux (associatifs, culturels, ...) qui se seront engagés à respecter notre charte.

## **Qui sommes-nous ?**

Septembre 2017. Un petit groupe de citoyens se réunit à l'invitation de Financité, pour parler des systèmes d'échange. Rapidement, l'idée d'une monnaie locale et citoyenne séduit le groupe, qui va se réunir régulièrement pour avancer sur le projet.

D'autres communes de Bruxelles se lancent également dans cette aventure, les différents groupes locaux se retrouvent pour discuter d'une base commune, afin de renforcer l'impact que pourra avoir la monnaie locale et citoyenne.

En mai 2018, l'idée d'une monnaie régionale est actée, pour promouvoir la monnaie, mais également pour aller à la rencontre des commerçant.es et des prestataires de service.

La suite de cette belle aventure est encore à écrire, avec vous ?

## **Quelle est l'origine du nom « La zinne – De zinne » ?**

La Senne en brusseleir. Selon la manière dont ce mot est prononcé, il nous rappelle l'expression bien connue "avoir une zin". Il fait aussi référence au zinneke.

## **Quel est l'objectif de la Zinne ?**

- Renforcer et valoriser les circuits courts par la mise en réseaux des différents acteurs - producteurs, commerçants, prestataires de services, consommateurs.
- Soutenir le développement d'une activité économique ancrée sur le territoire et sa communauté locale, à laquelle elle apporte ses bénéfices et dont elle améliore le bien-être.
- Soutenir les activités qui reconnaissent et respectent les limites de la planète, n'en épuisent pas les ressources et participent à l'amélioration des écosystèmes.
- Renforcer les liens entre les habitants à travers la participation citoyenne qui favorise l'émergence d'une communauté plus résiliente - c'est-à-dire capable de surmonter les moments d'incertitude - et plus heureuse.
- Redémocratiser les moyens d'échange et se le réapproprier en tant qu'outil citoyen.

## **Participez à la conception des billets de la Zinne,**

en envoyant vos projets par mail à [concours@monnaiebruxelloise.be](mailto:concours@monnaiebruxelloise.be) **jusqu'au 28 septembre 2018.**

Le concours est organisé en 2 temps :

- 1) Après la phase d'appel, les membres de l'asbl présélectionnent jusqu'à 10 projets (minimum 5).
- 2) Les projets sélectionnés seront invités à venir présenter leur projet le **mardi 16 octobre 2018. A cette occasion, le jury sera constitué de membres de l'asbl, d'un graphiste ou d'un dessinateur BD, d'un membre de financité, d'utilisateurs, de prestataires et d'un représentant d'une autre monnaie locale.**

Le jury choisira alors le projet gagnant.

# Règlement du concours & Cahier des charges

## article 1 : illustration de la Zinne

Le groupe « Zinne » organise un concours de réalisation graphique pour le projet de monnaie locale complémentaire et citoyenne de la région de Bruxelles, la Zinne.

Il est ouvert aux professionnels et aux amateurs. Toute personne ou tout groupement remettant une offre s'engage à pouvoir émettre une facture en bonne et due forme.

Le concours porte sur la réalisation du logo, du graphisme et de l'illustration des rectos et versos des différentes coupures de bons de soutien. Les équipes pluridisciplinaires (graphistes + illustrateurs) sont encouragées.

Le groupe « Zinne » est amené à devenir une ASBL dans les prochains mois, l'association de fait actuelle doit être assimilée à l'ASBL évoquée ci-dessous.

## article 2 : intentions des visuels de la Zinne

Les visuels doivent avoir pour intentions de refléter l'objectif de la Zinne, de susciter l'adhésion et/ou la sympathie et de mobiliser les commerçants et les citoyens. Les groupes des communes de Schaerbeek et Anderlecht désirent créer au verso de leurs billets un visuel propre et identifiable à leur commune. Il y aura donc 3 versos différents pour chaque billet.

## article 3 : contraintes esthétiques et techniques

Le concours porte sur la réalisation et la présentation d'un bon d'échange d'une valeur de 1€.

Le projet lauréat se verra confier la réalisation des visuels d'une série complète de billets. (série de 6 valeurs : 0 / 1 / 2,5 / 5 / 10 / 20).

Le billet présenté doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Un recto et un verso.
- Il doit y avoir une présence du logo **Zinne**.
- Il devra y avoir une cohérence entre les visuels de la série de valeur et chaque valeur aura une couleur dominante.
- Dimensions (en mm) : 125 x 62,5
- Doivent figurer sur chaque billet, en disposition horizontale :

### Au recto

- La valeur du billet
- Le logo
- Une illustration libre
- Un emplacement pour un numéro de série
- Un emplacement pour un hologramme de minimum 10 mm / 10 mm

### **Au verso**

- La valeur du billet
- Le logo
- Une illustration libre personnalisée.

### **Au verso ou au recto**

- La mention du site web : [www.monnaiebruxelloise.be](http://www.monnaiebruxelloise.be)
- La mention « bon de soutien à l'économie locale » et « bon ter ondersteuning van lokale economie » (en petit)

### **article 4 : modalités de participation**

Une même personne ou un même groupe de personnes peut proposer un seul projet. Les procédés de création doivent être numériques ou numérisables en haute définition.

### **article 5 : participation bénévole au concours, mission rémunérée**

La participation au concours est gratuite. L'ASBL Zinne devient propriétaire des œuvres dès lors que celles-ci sont transmises pour concourir. L'ASBL Zinne en dispose pour l'utilisation et la diffusion. La propriété des œuvres non retenues par L'ASBL Zinne pour illustrer les billets sera rendue à son(ses) auteur(s). Une convention sera établie entre l'ASBL Zinne et l'équipe lauréate. Le montant de la rémunération relative à la mission pour réaliser les visuels et le graphisme de la série de billets est fixé à 3200€ HTVA.

### **article 6 : création d'une œuvre originale**

Le participant au concours atteste sur l'honneur qu'il est bien l'auteur de son/ses projet(s) et que leur réalisation ne porte pas atteinte aux droits de tiers. Les visuels proposés doivent être une œuvre originale et inédite.

### **article 7 : utilisation de la création**

En participant au concours, l'auteur de projet autorise L'ASBL Zinne à retoucher (sans dénaturer la proposition originale), éditer et publier ses visuels pour des déclinaisons sur tout type de support de communication produit par L'ASBL Zinne (site web, autocollant, etc).

L'ASBL Zinne se réserve le droit de réaliser l'exposition de toutes les propositions (sélectionnées ou non). De par sa participation, chaque participant accepte que son (ses) œuvre(s), sélectionnée(s) ou non, soit utilisée(s) à cette fin.

### **article 8 : respect des échéances et modalités d'envoi**

Les projets devront être transmis par mail à l'adresse [concours@monnaiebruxelloise.be](mailto:concours@monnaiebruxelloise.be) **au plus tard le 28 septembre 2018 à minuit** (heure de réception effective). Un accusé de réception sera envoyé à chacune des propositions.

Les fichiers seront transmis au format PDF en haute résolution (min 3000 px de large).

Les fichiers seront transmis par le biais d'un lien de téléchargement (exemple : wetransfer, dropbox, google drive,...)

## **article 9 : sélection des projets**

Les membres délibéreront en toute indépendance et procéderont à une présélection de 10 projets maximum. Les critères d'appréciation seront les suivants :

- présence de tous les éléments demandés
- intentions du visuel satisfaisantes
- originalité
- esthétique
- Identité bruxelloise

Les projets présélectionnés par les membres de l'asbl seront ensuite invités à présenter oralement leur projet devant un jury constitué **de membres de l'asbl, d'un graphiste ou d'un dessinateur BD, d'un membre de financité, d'utilisateurs, de prestataires et d'un représentant d'une autre monnaie locale.**

La date de présentation est le **mardi 16 octobre 2018**, le lieu (FINANCITE), une heure de présentation sera communiquée ultérieurement.

Après la présentation des projets sélectionnés, le jury sélectionnera le projet lauréat.

## **article 10 : publicité des résultats et prix**

A l'issue de la pré-sélection, les résultats seront annoncés sur la page facebook de la Zinne, sur le site web [www.monnaiebruxelloise.be](http://www.monnaiebruxelloise.be) et les pré-sélectionnés seront avertis personnellement. A l'issue du vote du jury, les résultats seront annoncés sur la page facebook de la Zinne, sur le site web [www.monnaiebruxelloise.be](http://www.monnaiebruxelloise.be) et le gagnant sera averti personnellement.

L'ASBL se réserve la possibilité d'utiliser ou pas le projet lauréat pour la réalisation effective des billets. Si la proposition gagnante est utilisée pour les billets, son auteur bénéficiera en plus d'une visibilité :

- Remerciement sur le site [www.monnaiebruxelloise.be](http://www.monnaiebruxelloise.be) avec un lien vers le site web de l'auteur.
- Mention nominative dans le communiqué de presse annonçant le lancement officiel de la Zinne

## **Article 11 : la même information est donnée à tous**

Les participants sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du présent règlement.

**Toute question technique ou administrative peut être envoyée à [concours@monnaiebruxelloise.be](mailto:concours@monnaiebruxelloise.be)**